



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4588

Relocalisation du centre technique des sports: lancement des travaux nécessaires à la relocalisation transitoire - Opérations n°99062005, 07253001 et 07032003 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 "Aménagements équipements sportifs 2015-2020", programme n°00004

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4588 - RELOCALISATION DU CENTRE TECHNIQUE DES SPORTS: LANCEMENT DES TRAVAUX NECESSAIRES A LA RELOCALISATION TRANSITOIRE - OPERATIONS N°99062005, 07253001 ET 07032003 - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°2015-1 "AMENAGEMENTS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2015-2020", PROGRAMME N°00004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2018/4387 du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-1 « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 », programme n°00004.

Le centre technique des sports (CTS) et le service d'entretien des terrains et travaux (ETT) de la direction des sports sont actuellement regroupés dans un bâtiment sur le site du stade de Gerland.

Les locaux qu'ils utilisent doivent être libérés. Le LOU Rugby s'étant installé au stade de Gerland, il prendra possession des locaux actuellement occupés par la direction des sports fin juin 2019.

Le service ETT sera pour sa part relocalisé à proximité du stade de Gerland.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui concerne trois opérations permettant la relocalisation provisoire du CTS d'une part, et la relocalisation définitive de l'ETT, d'autre part :

- 1) Opération n°99062005 « centre technique des sports – déménagement partiel dans les locaux de Corbas » : concernant les activités du CTS, des aménagements du site logistique de Corbas sont estimés à un montant prévisionnel de 380 000 € TTC.
- 2) Opération n°07253001 « centre technique des sports – déménagement partiel au 336, av. J. Jaurès (parc de Gerland) »: concernant l'ETT, la rénovation d'une maison d'habitation appartenant à la Ville située au 336 avenue Jean Jaurès et la pose d'un module préfabriqué sur ce même site, sont estimés à un montant prévisionnel de 227 000 € TTC
- 3) Opération n°07032003 « centre technique des sports – déménagement partiel à la Plaine de Jeux de Gerland » : l'aménagement d'une zone d'entreposage pour différents véhicules, matériels et produits divers sur l'aire de stationnement de la plaine des jeux de Gerland, est estimé à un montant prévisionnel de 182 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre de ces opérations sera réalisée par les services techniques de la Ville. Les travaux devront être réalisés d'ici le mois de juin 2019.

Vu l'avis du Conseil **des 7^e et 9^e arrondissements** ;
Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n°99062005 « Centre technique des sports – déménagement partiel dans les locaux de Corbas » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1, programme n°00004.
- 2- Le lancement de l'opération n°07253001 « Centre technique des sports - déménagement partiel au 336, av. J. Jaurès (parc de Gerland) » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1, programme n°00004.
- 3- Le lancement de l'opération n°07032003 « Centre technique des sports – déménagement partiel à la Plaine de Jeux de Gerland » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1, programme n°00004.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n°00004, autorisation de programme n° 2015-1, opérations n° 99062005, 07253001, 07032003 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 020 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - Opération n° 99062005 :
2019 : 380 000 € ;
 - Opération n° 07253001 :
2019 : 227 000 € ;
 - Opération n° 07032003 :
2019 : 182 000 €.
- 5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY